

- [Accueil](#) >
- [Actualités](#) >
- Mini tax shift 2022 : un peu d'oxygène pour les bas revenus

Mini tax shift 2022 : un peu d'oxygène pour les bas revenus

Catégorie

Actualité

Thématique

Tout pour mon client

Publication

09/02/2022

[Flux RSS](#)

Avec la flambée des prix de l'énergie et du coût de la vie en général, le gouvernement fédéral s'est accordé sur un « mini tax shift » visant à augmenter le pouvoir d'achat des Belges aux revenus les plus modestes.

Cible principale : la suppression progressive de la cotisation spéciale de sécurité sociale

La première phase de suppression de la **CSSS** touche les **salariés qui gagnent jusqu'à 3.500 € bruts mensuels**. Ceux-ci contribueront environ 100 € de moins par an.

Précompte professionnel et salaire minimum

En parallèle de la réforme de la **CSSS**, une adaptation de la dispense de versement du précompte professionnel entrera également en vigueur au 01/04/2022. Conformément à l'accord interprofessionnel 2021-2022, le revenu moyen augmentera de 76,28 € brut par mois (hors indexation) pour tous les salariés à temps plein dont le salaire mensuel brut ne dépasse pas 2.840,61 €.

Concrètement, les salariés qui gagnent entre 1.800 et 2.750 € brut par mois recevront au moins 160 euros nets supplémentaires avec jusqu'à 278 euros nets pour un salaire mensuel brut de 1.850 €.

Du côté des recettes

Afin de compenser les mesures citées plus haut, le gouvernement instaurera -toujours à partir du 01/04/2022- une nouvelle **taxe** sur les billets d'avions ainsi qu'une augmentation des droits d'accises sur les cigarettes, les cigares et le tabac à rouler.

[Retour aux actualités](#)